

# Plan d'action

## À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2023-2026





## Mot du secrétaire général

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026 de l'Assemblée nationale du Québec. Ce document fait état des mesures mises de l'avant par l'institution en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Arrimé à la fois au Plan stratégique et au Plan de développement durable de l'institution, ce plan propose également des solutions concrètes aux pistes d'action formulées lors de la [Table citoyenne](#), une consultation publique ayant eu lieu en 2021, qui a entre autres permis d'entendre des personnes en situation de handicap.

Dans ses édifices de la colline Parlementaire, l'Assemblée nationale du Québec vise notamment à faciliter la participation et l'intégration des personnes vivant avec un handicap, qu'elles côtoient l'institution à titre de membre du personnel, de visiteur ou visiteuse ou encore de citoyen ou citoyenne utilisant les outils de communication disponibles.

Le présent plan d'action a été élaboré grâce à la contribution de diverses unités administratives ainsi que celle d'un groupe de travail spécialement formé dans le but d'assurer la cohésion de nos pratiques et la pertinence des mesures suggérées. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes impliquées dans cette démarche porteuse ainsi que tous ceux et celles qui, jour après jour, véhiculent les valeurs d'ouverture, d'épanouissement, de respect et d'inclusion au sein de notre institution.

(original signé)

**Siegfried Peters**  
Secrétaire général

# Table des matières

Plan d'action	1
Mot du secrétaire général	2
Table des matières	3
Sigles et acronymes	4
Introduction	5
Bref portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activité	6
Groupe de travail ayant collaboré au plan d'action	7
Développement durable	7
Table citoyenne	7
Obstacles et mesures planifiées pour la période 2023-2026	8
Bilan des mesures réalisées au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023	13
Questions ou commentaires sur ce plan d'action	29

# Sigles et acronymes

Certains sigles et acronymes ont été utilisés dans le but d'alléger le texte. Listés ci-dessous, ils désignent les différentes directions de l'Assemblée nationale du Québec impliquées dans le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Centre d'expertise numérique : CEN

Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles : DGIRM

Direction de la sécurité : DS

Direction des communications : DC

Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification : DRFAV

Direction des ressources humaines : DRH

Direction des commissions parlementaires : DCP

Direction de l'accueil et de la mission éducative : DAME

## Sigles et acronymes du plan précédent

Direction des communications et de l'expérience visiteur : DCEV

Direction de la sécurité de l'Assemblée nationale : DSAN

# Introduction

Soucieuse d'assurer un milieu de vie accueillant et inclusif, l'administration de l'Assemblée nationale du Québec réitère son engagement à rendre son institution accessible aux personnes handicapées. En cohérence avec sa planification stratégique 2023-2027, reflétant ainsi la volonté de l'institution de faire du parlement une maison citoyenne accueillante et facilitant la participation.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2023-2026 couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026. Le PAPH a pour orientation générale de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées qu'elles soient à l'emploi de l'Assemblée nationale, en visite à l'hôtel du Parlement ou encore qu'elles utilisent les outils de communications de l'institution. Dans la continuité du plan 2021-2023, cette version actualisée s'articule autour de 7 objectifs et comprend 21 mesures et indicateurs de résultats.

Il importe de rappeler que, dans son premier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023, l'Assemblée nationale du Québec a priorisé des mesures afin de minimiser l'impact de divers obstacles physiques ou sociaux pouvant nuire à l'inclusion des personnes handicapées qui évoluent au sein de l'organisation et qui doivent fréquenter quotidiennement les édifices de la colline Parlementaire.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026 a une portée plus large et a pour but de réduire les obstacles rencontrés par l'ensemble des visiteuses et des visiteurs qui fréquentent l'Assemblée nationale ainsi que les utilisatrices et utilisateurs de ses outils de communications. À cet effet, il intègre le fruit des réflexions menées dans le cadre de la table citoyenne et vise également à accroître le niveau d'accessibilité pour les citoyens et citoyennes.

# Bref portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activité

L'Assemblée nationale est le cœur de la démocratie québécoise. Elle est composée de 125 députées et députés élus par la population dans chacune des circonscriptions électorales du Québec. Son administration compte plus de 700 personnes qui soutiennent les parlementaires dans l'exercice de leur fonction, contribuant de ce fait à la réalisation de la mission de l'institution. L'hôtel du Parlement ainsi que les autres bâtiments de l'Assemblée nationale sont situés sur la rue des Parlementaires, dans la région administrative de la Capitale-Nationale.

## MISSION

L'Assemblée nationale du Québec légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public. Elle se compose de 125 députées et députés élus dans autant de circonscriptions électorales au Québec. L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

## VISION

### « À l'avant-garde pour des services de qualité »

Une administration mobilisée, compétente et avant-gardiste qui offre des services de qualité aux députées et députés et travaille à rapprocher le Parlement de la population du Québec.

## VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, l'administration fait aussi siennes les valeurs suivantes :

**Neutralité** : une administration en appui à l'ensemble des parlementaires sans égard à leur allégeance politique.

**Ouverture** : une administration accessible, inclusive et misant sur la participation de tous et toutes.

**Excellence** : une administration innovante, à l'affût des meilleures pratiques, capable de s'adapter rapidement et soucieuse d'offrir des services de qualité.

**Pérennité** : une administration gardienne du patrimoine et de la mémoire collective.

**Humanité** : une administration humaine qui se soucie de son personnel, reconnaît sa valeur et met de l'avant sa contribution.

L'ensemble de ces valeurs concorde avec le désir de l'administration de l'Assemblée nationale de rendre son organisation plus inclusive. Parmi celles-ci, l'ouverture est une valeur clé soutenant ce plan d'action et rappelle la volonté de l'organisation de veiller à l'épanouissement de chaque personne qui y travaille, peu importe ses caractéristiques personnelles.

# Groupe de travail ayant collaboré au plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026 a été réalisé sous la coordination de la directrice du secrétariat général adjoint à l'administration, du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement et de la répondante en matière de diversité et d'inclusion. Dans un souci de créer un plan d'action qui reflète la réalité de l'administration de l'Assemblée nationale, un groupe de travail représentant les principales directions de l'organisation susceptibles d'être impliquées dans la mise en place de mesures adaptées a été mis sur pied, à savoir :

- la Direction des communications;
- la Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification;
- la Direction de la sécurité;
- la Direction des ressources humaines;
- la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles;
- Direction du Secrétariat général adjoint à l'administration, du vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement;
- la Direction des commissions parlementaires.

Il est à noter qu'une personne handicapée, membre du personnel administratif de l'Assemblée nationale du Québec, s'est jointe au groupe de travail, agissant à titre de représentante des employés handicapés. Enfin, des consultations individuelles ont eu lieu auprès de personnes handicapées travaillant à l'Assemblée nationale afin d'établir les mesures qui, selon ces personnes, pouvaient bonifier leur inclusion au sein de l'organisation.

## Développement durable

Certaines mesures soulevées dans ce plan d'action correspondent également à des actions qui soutiennent le développement durable. Ainsi, l'icône ci-contre permet de connaître quelles mesures sont à la fois associées au plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées et au Plan de développement durable 2023-2027 de l'Assemblée nationale.



## Table citoyenne

La Table citoyenne, organisée en juin 2021, est une consultation publique sur les moyens de faciliter la participation des citoyennes et citoyens du Québec aux travaux et aux activités parlementaires. À la suite d'un appel de candidatures lancé à travers le Québec, sept groupes de discussion ont été organisés, dont un était composé de personnes en situation de handicap. Un rapport contenant 96 pistes d'action a été déposé à



l'Assemblée nationale, faisant ainsi rayonner la voix citoyenne. Certains objectifs du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, et les mesures qui en découlent, répondent concrètement aux préoccupations et aux besoins exprimés lors des consultations de la Table citoyenne. Recherchez l'icône de la Table citoyenne pour les repérer!

## Obstacles et mesures planifiées pour la période 2023-2026

Les tableaux des pages suivantes font état des obstacles que peuvent rencontrer des personnes en situation de handicap. Ces derniers ont été établis par les membres du groupe de travail. Ces obstacles sont regroupés sous des objectifs généraux et sont accolés à des mesures spécifiques qui permettent, d'une part, de réduire les obstacles reconnus et, d'autre part, d'atteindre les objectifs définis. De plus, la lectrice ou le lecteur peut y trouver les indicateurs de réussite des objectifs, les directions responsables de chaque mesure de même que les échéances fixées pour mettre en place chacune de ces mesures.

### Objectif 1 : S'assurer que le rôle de la personne répondante en matière de diversité et d'inclusion est connu de tous permettant ainsi d'accroître son impact

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>1.1)</b> Le rôle de la personne répondante est parfois mal connu des personnes handicapées, ce qui limite son impact.	<b>A)</b> Communiquer à l'ensemble du personnel administratif l'identité de cette personne, les rôles qui lui sont confiés et la manière de la contacter.	Publication sur le portail	DRH	Annuellement

### Objectif 2 : Mettre à jour la procédure d'évacuation et s'assurer qu'elle réponde à la réalité des personnes en situation de handicap

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>2.1)</b> La procédure d'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence n'est ni à jour et ni connue de toutes les directions.	A) Mettre à jour la procédure d'évacuation des personnes handicapées et s'assurer qu'elle soit connue de toutes les directions.	Mise à jour de la procédure d'évacuation des personnes handicapées	DS et DRH	Avril 2025



## Objectif 3 : Augmenter le niveau de connaissance du personnel concernant la réalité des personnes handicapées

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>3.1)</b> Le personnel et les gestionnaires connaissent mal la réalité des personnes ayant une incapacité, ce qui peut nuire aux interactions.	<b>A)</b> Sensibiliser le personnel et les gestionnaires à la réalité des personnes handicapées	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	DRH	Annuellement
<b>3.2)</b> Les employés de l'Assemblée ont peu de connaissances en accessibilité des documents, ce qui constitue un obstacle pour fournir des documents accessibles.	<b>A)</b> Diffuser sur le portail un document de référence permettant d'outiller le personnel dans la création de documents accessibles.	Publication du document sur le portail	DC	Avril 2024, puis annuellement
	<b>B)</b> Informer le personnel quant à la création de contenu accessible.	Communications et contenu relatif à la création de contenu accessible	DC	Avril 2024, puis annuellement
	<b>C)</b> S'assurer que le personnel de la Direction des communications est formé sur le standard en matière d'accessibilité sur les sites Web.	Nombre de nouveaux membres du personnel formé	DC	Avril 2024, puis annuellement
<b>3.3)</b> L'accessibilité aux sites Web et à l'intranet, aux sites satellites et au Canal de l'Assemblée nationale est limitée pour les personnes handicapées.	<b>A)</b> S'assurer, dans la réalisation du nouveau site Web et du nouvel intranet, que la question de l'accessibilité au Web est prise en compte par les équipes projet.	Éléments d'accessibilité considérés dans le cadre de la refonte des sites	DC	Avril 2026

## Objectif 4 : Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du personnel administratif de l'Assemblée nationale

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>4.1)</b> Il est difficile d'augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel administratif.	<b>A)</b> Procéder à une veille des meilleures pratiques gouvernementales en matière d'embauche des personnes handicapées, consigner les informations récoltées dans un document.	Activités ou documents consignés	DRH	En continu
	<b>B)</b> Établir des liens avec des organisations dont la mission est de soutenir les personnes handicapées dans leurs recherches d'emploi afin, notamment, d'y afficher les postes à pourvoir.	Nombre de nouveaux partenariats	DRH	Avril 2026



## Objectif 5 : Améliorer l'accès aux lieux et aux équipements des personnes handicapées

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>5.1)</b> Les personnes ayant une déficience visuelle ont de la difficulté à se repérer dans le pavillon d'accueil en raison du manque de contraste de couleurs.	<b>A)</b> Installer des bandes contrastantes sur les marches de l'agora.	Travaux effectués	DGIRM	Avril 2024

<b>5.2)</b> Les tribunes de la Salle de l'Assemblée nationale ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite.	<b>A)</b> Prévoir un espace réservé aux personnes à mobilité réduite dans les tribunes de la Salle de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de rénovation.	Ajout d'un espace dans les plans du projet de rénovation de la Salle de l'Assemblée nationale	DGIRM	Avril 2026
<b>5.3)</b> Les personnes à mobilité réduite ne disposent pas d'assez de places assises pour se reposer dans l'hôtel du Parlement.	<b>A)</b> Analyser les options pour l'ajout de bancs.	Analyse des options et des coûts réalisée	DGIRM	Avril 2024
<b>5.4)</b> Les salles de commission peuvent être difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite puisqu'il n'y a pas de dispositif d'ouvre-porte automatique.	<b>A)</b> Analyser la possibilité d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les deux plus récentes salles de commissions (Marie-Claire-Kirkland et Pauline-Marois).	Analyse des options et des coûts réalisée	DGIRM et DAME	Avril 2026



## Objectif 6 : S'assurer que les biens ou les services que l'Assemblée nationale loue ou achète sont accessibles aux personnes handicapées

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>6.1)</b> Les biens et les services que l'Assemblée nationale loue ou achète peuvent présenter des difficultés quant à leur accès ou à leur utilisation par les personnes handicapées.	<b>A)</b> Ajouter à la formation donnée par le Service de l'approvisionnement la notion d'approvisionnement accessible.	Notion ajoutée à la formation	DRFAV	Avril 2024



## Objectif 7 : Assurer le meilleur service possible aux personnes handicapées qui fréquentent l'Assemblée nationale

OBSTACLE	MESURE	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>7.1)</b> Face à la variété d'incapacités qui existe, il est parfois difficile pour le personnel de première ligne (personnel de la sécurité et personnel à l'accueil) de répondre adéquatement aux besoins de toutes les personnes handicapées.	<b>A)</b> Élaborer une formation à l'intention du personnel de la sécurité.	Formation élaborée	DS	Avril 2024
	<b>B)</b> Former le personnel de l'accueil et celui de la sécurité sur le service à la clientèle adapté aux personnes handicapées.	Nombre de personnes formées	DAME et DS	Avril 2024, puis annuellement
<b>7.2)</b> Les personnes handicapées qui souhaitent visiter l'Assemblée nationale n'ont pas accès à l'information relative à l'accessibilité du parlement.	<b>A)</b> Ajout d'une section sur l'accessibilité sur le site Web de l'Assemblée nationale.	Information ajoutée au site Web	DAME et DC	Avril 2025
<b>7.3)</b> Les activités citoyennes ne sont pas toutes adaptées aux personnes handicapées.	<b>A)</b> Intégrer les critères d'accessibilité dans le formulaire d'analyse des activités de la Programmation citoyenne.	Mise à jour du formulaire d'analyse	DAME	Avril 2024
	<b>B)</b> Prévoir des activités ciblant des clientèles diversifiées, notamment les personnes en situation de handicap.	Activités réalisées	DAME	Avril 2024
<b>7.4)</b> Faible accessibilité d'écouteurs dans les salles de commission pour les témoins qui souffrent d'un problème auditif.	<b>A)</b> Rendre rapidement accessible des écouteurs adaptés aux témoins ayant un problème auditif.	Écouteurs accessibles	DCP et CEN	Avril 2024
	<b>B)</b> Diffuser l'information dans le <i>Guide des témoins</i> de la possibilité de faire la demande d'écouteurs à l'avance.	Information ajoutée dans le <i>Guide des témoins</i>	DCP	Avril 2024

# Bilan des mesures réalisées au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023

**Objectif 1 : Mettre en place un moyen permettant aux personnes handicapées de faire part de leurs commentaires concernant leur inclusion à l'Assemblée nationale**

**Indicateur** : Une personne-ressource a été désignée pour recueillir les commentaires des personnes handicapées et cette désignation a été annoncée à l'ensemble du personnel administratif.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<b>1.1)</b> Les commentaires des personnes handicapées ne sont pas tous reçus par une même personne, rendant difficiles leur compilation et leur suivi.	<b>A)</b> Désigner une personne responsable de la réception des commentaires des personnes handicapées et en assurer le suivi.	DRH	Septembre 2021	<b>Mesure réalisée</b> Une répondante en matière de diversité et d'inclusion a été désignée.
	<b>B)</b> Annoncer à l'ensemble du personnel administratif l'identité de cette personne, les rôles qui lui sont confiés et la manière de la contacter.	DRH	Septembre 2021	<b>Mesure réalisée</b> Une répondante en matière de diversité et d'inclusion a été désignée et l'ensemble du personnel administratif de l'organisation a été informé de son identité et de son rôle.

## Objectif 2 : Prendre en compte la réalité d'une personne handicapée lors de son accueil dans un nouveau poste

**Indicateur** : Les trois mesures prévues ont été réalisées.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>2.1)</b> Le processus d'adaptation du poste de travail d'une personne handicapée n'est pas fluide.</p>	<p><b>A)</b> Lors de l'accueil d'une nouvelle ressource, ajouter une étape à l'aide-mémoire utilisé, qui est nécessaire au bien-être de la personne, comme l'évaluation de son poste de travail dès la première semaine de son arrivée. Évaluer, entre autres, l'accessibilité des équipements de travail, des dispositifs d'urgence (p. ex. : cartons pour les mesures d'urgence), du mobilier, des fournitures de bureau et des différents lieux d'intérêt sur l'étage (salle de bains, salle destinée aux repas, etc.). Évaluer également la nécessité de faire installer une porte à ouverture automatique sur l'étage, si nécessaire.</p>	DRH	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Une section spécifique concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap a été ajoutée à l'aide-mémoire portant sur l'accueil des nouveaux membres du personnel. Cet outil est destiné à l'ensemble des gestionnaires, des cheffes et des chefs d'équipe du personnel administratif.</p>

	<p><b>B)</b> Réviser les procédures liées à une demande d'adaptation d'un poste de travail afin de fournir le matériel demandé aussi rapidement que possible (p. ex. : matériel informatique adapté, mobilier adapté, etc.).</p>	DRH (CEN et DGIRM, en soutien)	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>L'aide-mémoire portant sur l'accueil des nouveaux membres du personnel a été modifié et précise maintenant les éléments à évaluer lors de l'accueil d'une personne en situation de handicap et l'importance d'effectuer les démarches nécessaires avant l'embauche lorsque cela est possible.</p>
<p><b>2.2)</b> La procédure d'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence est méconnue.</p>	<p><b>A)</b> Ajouter l'information sur la procédure d'évacuation à l'aide-mémoire utilisé lors de l'accueil d'une personne handicapée. Les directions doivent s'assurer notamment d'informer la sécurité afin de tenir à jour le registre des personnes handicapées ainsi que leur accompagnatrice ou accompagnateur.</p>	DRH	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>L'aide-mémoire portant sur l'accueil des nouveaux membres du personnel précise maintenant d'informer rapidement la Direction de la sécurité lors de l'accueil d'une personne en situation de handicap. La procédure sera cependant réanalysée dans le cadre du prochain plan.</p>

## Objectif 3 : Augmenter le niveau de connaissance du personnel concernant la réalité des personnes handicapées

**Indicateur :** Des moyens de sensibilisation ont été déployés au moins à deux reprises, chaque année.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>3.1)</b> Le personnel et les gestionnaires connaissent mal la réalité des personnes ayant une incapacité, ce qui peut nuire aux interactions.</p>	<p><b>A)</b> Sensibiliser le personnel et les gestionnaires à la réalité des personnes handicapées, notamment en participant à la Semaine québécoise des personnes handicapées et en diffusant le présent plan d'action.</p>	DRH	Annuellement	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>En juin 2021, une publication sur le portail intranet de l'Assemblée nationale a été diffusée dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, ainsi que sur la page LinkedIn de l'Assemblée nationale.</p> <p>En juin 2022, une publication sur le portail intranet de l'Assemblée nationale a été diffusée dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p> <p>Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées est diffusé sur le portail ainsi que sur le site Web de l'Assemblée nationale.</p>

<p><b>3.2)</b> Il y a souvent omission de prendre en compte l'accessibilité physique des lieux lors de réunions ou d'événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux de travail.</p>	<p><b>A)</b> Préparer et diffuser du contenu d'information visant à outiller les gestionnaires et le personnel lorsque vient le temps de choisir des lieux accessibles lors de réunions ou d'événements, à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux de l'Assemblée nationale (p. ex. : rencontre de travail, formation ou conférence, soirée des fêtes, dîner d'équipe, etc.).</p>	<p>DRH</p>	<p>Septembre 2021, puis en continu</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Une publication sur le portail intranet a été diffusée. Elle visait à sensibiliser le personnel à choisir un lien accessible dans le cadre des événements des fêtes en présentant une liste des éléments à vérifier.</p>
--	--	------------	--	---

#### Objectif 4 : Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au sein du personnel administratif de l'Assemblée nationale

**Indicateur :** En mars 2023, les personnes handicapées composent 2 % de l'effectif total du personnel administratif.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>4.1)</b> Il est difficile d'augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel administratif.</p>	<p><b>A)</b> Repérer les candidatures de personnes handicapées afin d'assurer un suivi général et plus spécifique de ces candidatures auprès des gestionnaires.</p>	<p>DRH</p>	<p>Septembre 2021, puis en continu</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Les personnes mentionnant un handicap dans leur dossier de candidature sont identifiées dans le document de suivi des candidatures envoyé aux gestionnaires par la direction des ressources humaines</p>

	<p><b>B)</b> Porter une attention particulière aux candidates et candidats ayant déclaré avoir besoin de moyens d'adaptation pour effectuer une évaluation préembauche et communiquer avec les gestionnaires pour les accompagner dans la mise en place de ces moyens.</p>	DRH	Septembre 2021, puis en continu	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Les conseillères et conseillers en gestion de ressources humaines sont informés des personnes mentionnant un handicap grâce au suivi des candidatures et accompagnent les gestionnaires au besoin.</p>
	<p><b>C)</b> Procéder à une veille des meilleures pratiques gouvernementales en matière d'embauche des personnes handicapées, consigner les informations récoltées dans un document et mettre en œuvre les nouvelles initiatives retenues à la suite de l'analyse des pratiques recensées.</p>	DRH	Septembre 2021, puis annuellement	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>La répondante diversité et inclusion participe au comité interministériel en matière de diversité et inclusion. De plus, les conseillers et conseillères responsables de la dotation des emplois ont suivi la formation « Pour un recrutement plus inclusif des personnes en situation de handicap : à distance ou pas » offerte par le Comité consultatif des personnes handicapées.</p>

	<b>D)</b> Établir des liens avec des organisations dont la mission est de soutenir les personnes handicapées dans leurs recherches d'emploi afin, notamment, d'y afficher les postes à pourvoir.	DRH	Mars 2022	<b>Mesure réalisée</b>  Un premier partenariat a été établi avec le CIUSS de la Capitale nationale. L'Assemblée nationale est maintenant sur la liste des employeurs prêts à accueillir des personnes en situation de handicap à titre de stagiaire.
--	--	-----	-----------	--

## Objectif 5 : Améliorer l'accès aux lieux et aux équipements des personnes handicapées

**Indicateur** : Aucun commentaire négatif n'a été enregistré par la personne-ressource chargée de recueillir les commentaires des personnes handicapées concernant l'inaccessibilité d'un lieu ou d'un équipement entre mars 2021 et mars 2023. Lorsqu'un commentaire a été formulé, une solution de rechange satisfaisante a été proposée à la requérante ou au requérant pour lui donner accès à un lieu ou à un équipement.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>5.1)</b> La réalité des personnes handicapées n'est pas toujours prise en compte lors des travaux d'installation, de rénovation ou de construction, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p><b>DURABLE</b> <b>1.1.1</b></p> </div>	<b>A)</b> Diffuser un document, destiné aux personnes responsables de l'installation, de la rénovation ou de la construction, stipulant les éléments qui doivent être pris en compte pour s'assurer de respecter la réalité de toute personne handicapée, peu importe son incapacité.	DGIRM	Mars 2022	<b>Mesure réalisée</b>  Le document a été produit par le Service de la gestion de projet

<p><b>5.2)</b> Les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas toutes conformes.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>DURABLE</b> <b>1.1.1</b></p> </div>	<p><b>A)</b> Évaluer l'ampleur des travaux de réfection des rampes et consigner ces travaux dans le plan d'investissement.</p>	<p>DGIRM</p>	<p>Mars 2023</p>	<p><b>Mesure abandonnée</b></p> <p>Cette mesure a été abandonnée puisque des travaux de rénovation sont à venir avec la phase 2 du projet de Cité parlementaire.</p>
<p><b>5.3)</b> Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont mal indiqués et leurs conditions d'utilisation sont mal connues.</p>	<p><b>A)</b> Déterminer les stationnements réservés aux personnes handicapées en y installant des panneaux de signalisation.</p>	<p>DGIRM</p>	<p>Juin 2021</p>	<p><b>Mesure abandonnée</b></p> <p>Des travaux de maçonnerie empêchent l'installation des panneaux de signalisation.</p>
	<p><b>B)</b> S'assurer que la DSAN et la DCEV ont la même compréhension des conditions d'utilisation des stationnements réservés aux personnes handicapées et en informer le personnel de l'accueil et de la sécurité.</p>	<p>DSAN DCEV (DAME)</p>	<p>Juin 2021</p>	<p><b>Mesure modifiée et réalisée</b></p> <p>Après réflexion, cette mesure n'était plus pertinente et une nouvelle mesure non prévue au plan a été ajoutée.</p>

<p><b>5.4)</b> Le mauvais déneigement de certaines portes occasionne de nombreux désagréments pour les personnes à mobilité réduite (difficulté d'accéder au lieu de travail ou de le quitter, incapacité de modifier l'itinéraire du transport adapté à temps, etc.).</p>	<p><b>A)</b> Informer les personnes responsables du déneigement de la nécessité de dégager certaines portes en priorité, notamment les portes 43, 50 et 51.</p>	<p>DGIRM</p>	<p>Septembre 2021</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Un journalier a été embauché et il est informé des portes à déneiger de façon prioritaire.</p>
<p><b>5.5)</b> Il n'y a pas de tables à pique-nique adaptées pour les personnes en fauteuil roulant au salon Vert.</p> <div data-bbox="217 873 440 968" style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p><b>DURABLE</b> <b>1.1.2</b></p> </div>	<p><b>A)</b> Installer au moins une table à pique-nique adaptée aux fauteuils roulants.</p>	<p>DGIRM</p>	<p>Juin 2021</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Deux tables de pique-nique adaptées sont maintenant accessibles au salon Vert.</p>
<p><b>5.6)</b> Certains équipements (p. ex. : téléphone à l'entrée d'un étage, cartons pour les mesures d'urgence, distributeurs de désinfectant à mains, etc.) sont trop hauts pour être accessibles à une personne en fauteuil roulant ou à une personne de petite taille.</p>	<p>A) Évaluer l'accessibilité des équipements installés dans chaque direction de l'Assemblée nationale et prioriser les modifications à faire (si nécessaire) en fonction du nombre de personnes handicapées susceptibles d'accéder à ces lieux.</p>	<p>DGIRM</p>	<p>Mars 2022</p>	<p><b>Mesure abandonnée</b></p> <p>Un manque de ressources n'a pas permis de réaliser les travaux. Des transformations majeures sont prévues pour certains bâtiments dans les prochaines années et ces éléments seront pris en compte.</p>

	<p><b>B)</b> Réinstaller adéquatement les téléphones et les autres équipements reconnus comme étant inaccessibles aux personnes handicapées dans les endroits les plus fréquentés de l'Assemblée nationale (pavillon d'accueil, DRH, etc.).</p>	DGIRM	Mars 2023	<p><b>Mesure partiellement réalisée</b></p> <p>Un manque de ressources n'a pas permis de réaliser les travaux. Des transformations majeures sont prévues pour certains bâtiments dans les prochaines années et ces éléments seront pris en compte.</p> <p>Des ajustements ont cependant été apportés à la demande de personnes en situation de handicap.</p>
<p><b>Mesure non prévue</b></p> <p>La zone de débarcadère face à l'entrée principale n'est pas identifiée.</p>	<p><b>A)</b> Installer un panneau de signalisation afin d'identifier la zone de débarcadère face à l'entrée principale du pavillon d'accueil.</p>	DGIRM	Mars 2023	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Non prévue initialement dans le plan d'action.</p>

## Objectif 6 : Faire en sorte que les fermetures de portes aient le moins d'impact possible sur les personnes handicapées

**Indicateur** : Aucun commentaire négatif concernant la mauvaise gestion des fermetures de portes n'a été enregistré de mars 2021 à mars 2023 par la personne-ressource chargée de recueillir les commentaires des personnes handicapées.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>6.1)</b> La fermeture des portes extérieures peut être difficile par un mauvais déneigement ou des chutes de glace et occasionner de nombreux désagréments pour certaines personnes handicapées (difficulté d'accéder au lieu de travail, incapacité de modifier l'itinéraire du transport adapté à temps, etc.).</p>	<p><b>A)</b> S'assurer que la procédure à suivre lors de la fermeture d'une porte est parfaitement respectée et que tout le personnel de la DSAN est formé concernant l'utilisation de cette procédure.</p>	DSAN	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>La procédure à suivre lors d'une fermeture de porte a été mise à jour et diffusée à l'ensemble des personnes impliquées.</p>
	<p><b>B)</b> Ajuster la procédure à suivre lors de la fermeture d'une porte afin que les personnes handicapées soient informées de la fermeture d'une porte au moins une heure à l'avance dans la mesure du possible. Former tout le personnel de la DSAN à l'utilisation de cette procédure.</p>	DSAN	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>La procédure à suivre lors d'une fermeture de porte a été mise à jour et diffusée à l'ensemble des personnes impliquées.</p>

## Objectif 7 : S'assurer que les biens ou les services que l'Assemblée nationale loue ou achète sont accessibles aux personnes handicapées

**Indicateur** : Les mesures prévues ont été réalisées.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>7.1)</b> Les biens et les services que l'Assemblée nationale loue ou achète peuvent présenter des difficultés quant à leur accès ou à leur utilisation par les personnes handicapées.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p><b>DURABLE</b> <b>3.1.1</b></p> </div>	<p><b>A)</b> S'assurer d'une compréhension commune des engagements de l'Assemblée nationale quant à l'approvisionnement accessible en produisant et en diffusant aux directions une note d'information (p. ex. : courriel) concernant les principes généraux en cette matière.</p>	DRFAV	Septembre 2021	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>La note d'information a été produite et diffusée.</p>
	<p><b>B)</b> Ajouter au guide administratif de gestion contractuelle les bonnes pratiques d'approvisionnement en matière d'accessibilité et effectuer des rappels. Diffuser le guide aux directions lors de sa parution.</p>	DRFAV	Mars 2022	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>L'information sur l'approvisionnement accessible a été ajoutée au guide administratif de gestion contractuelle. Ce guide est disponible à l'ensemble du personnel.</p>
<p><b>7.2)</b> Les aires de restauration sont éloignées de certains bâtiments, rendant l'accès difficile à certaines personnes handicapées.</p>	<p><b>A)</b> Mener une analyse de marché quant à l'installation de machines distributrices de nourriture dans certains bâtiments de l'Assemblée nationale.</p>	Service des restaurants	Mars 2023	<p><b>Mesure abandonnée</b></p> <p>La possibilité de télétravail étant désormais implantée, cette mesure n'est plus réaliste.</p>

## Objectif 8 : Inviter davantage d'entreprises adaptées à soumissionner lors d'appel d'offres sur invitation

**Indicateur** : Une liste d'entreprises adaptées et qualifiées en ce domaine, certifiées par le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA), a été dressée, puis diffusée aux responsables des achats.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>8.1)</b> Les personnes handicapées sont sous-représentées au sein des entreprises auxquelles l'Assemblée nationale attribue des contrats.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p><b>DURABLE</b> <b>3.1.2</b></p> </div>	<p>Dresser une liste d'entreprises adaptées, certifiées par le CQEA, qui offrent des services dont l'Assemblée nationale pourrait avoir besoin. Diffuser la liste aux responsables des achats et informer ces personnes du désir de l'Assemblée nationale d'octroyer davantage de contrats à des entreprises qualifiées en ce domaine.</p>	<p>DRFAV</p>	<p>Mars 2022</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Une liste des entreprises adaptées est disponible et a été diffusée à l'ensemble des conseillères et des conseillers en gestion contractuelle.</p>

## Objectif 9 : Améliorer l'accès aux documents diffusés par l'Assemblée nationale

**Indicateur** : Réussir à donner suite à toutes les demandes d'accessibilité reçues.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>9.1)</b> Certains documents (p. ex. : politiques, directives, etc.) destinés autant au public qu'au personnel administratif ne sont pas accessibles aux personnes handicapées, ce qui représente un obstacle à l'information ou aux communications.</p>	<p><b>A)</b> Diffuser sur le portail un document de référence permettant de sensibiliser et d'informer le personnel quant à la création de contenu accessible.</p>	DCEV (DC)	Mars 2022	<p><b>Mesure reportée</b></p> <p>Cette mesure sera reportée au prochain plan.</p>
	<p><b>B)</b> À la demande d'une personne handicapée, fournir à cette personne le ou les documents demandés en format accessible ou, dans l'impossibilité de le faire, lui fournir autrement l'information souhaitée.</p>	DCEV (DC)	En continu	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Fait en continu selon la demande.</p>
	<p><b>C)</b> Dans une perspective d'amélioration continue, se doter d'une procédure afin de compiler à un même endroit les requêtes reçues dans chaque direction concernant l'accessibilité des documents. Ces statistiques doivent être publiées dans la reddition de comptes annuelle liée à ce plan d'action.</p>	DCEV (DAME)	Septembre 2021, puis en continu	<p><b>Mesure partiellement réalisée</b></p> <p>Une répondante a été nommée et un de ses rôles est de recevoir les obstacles à l'inclusion observés. Les requêtes sont reçues et les réponses envoyées dans les directions. La répondante peut être consultée au besoin. Les statistiques ne seront pas publiées dans le plan. Aucune plainte n'a été répertorié.</p>

<p><b>9.2)</b> Certaines campagnes promotionnelles, qu'elles soient sur le Web ou sur support-papier, ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p><b>A)</b> Former le personnel responsable de la création des campagnes sur l'application standard de l'accessibilité aux sites Web (SGQRI) du Secrétariat du Conseil du trésor.</p>	<p>DCEV (DC)</p>	<p>Mars 2023</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Le personnel responsable de la création des campagnes a été formé.</p>
<p><b>9.3)</b> L'accessibilité aux sites Web et à l'intranet, aux sites satellites et au Canal de l'Assemblée nationale est limitée pour les personnes handicapées.</p>	<p><b>A)</b> S'assurer qu'un audit annuel, portant sur l'accessibilité au site Web de l'Assemblée nationale et réalisé par l'équipe du Web et du graphisme, propose et/ou effectue les corrections nécessaires.</p>	<p>DCEV (DC)</p>	<p>Mars 2022, puis annuellement</p>	<p><b>Mesure abandonnée</b></p> <p>Une réflexion sur la refonte du site Web dans son ensemble est en cours et les standards d'accessibilité seront pris en compte.</p>
	<p><b>B)</b> Lors de nouveaux projets, s'assurer que la question de l'accessibilité au Web est prise en compte par les équipes projet.</p>	<p>DCEV (DC) CEN</p>	<p>Mars 2022, puis en continu</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Plusieurs projets d'envergure ont été réalisés suivant les normes d'accessibilité.</p>
	<p><b>C)</b> Offrir une formation aux conceptrices et concepteurs de logiciels sur les critères d'accessibilité Web afin de répondre aux besoins des personnes handicapées (programmation accessible).</p>	<p>CEN</p>	<p>Septembre 2021</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>Plusieurs conceptrices et concepteurs de logiciels ont été formés.</p>
	<p><b>D)</b> Poursuivre l'analyse de faisabilité concernant l'accessibilité au Canal de l'Assemblée nationale (une telle analyse est déjà entamée).</p>	<p>CEN</p>	<p>S.O.</p>	<p><b>Mesure réalisée</b></p> <p>L'utilisation de la langue des signes québécoise (LSQ) est disponible à la période des questions et réponses orales.</p>

## Objectif 10 : S'assurer que les personnes handicapées qui fréquentent l'Assemblée nationale sont servies le mieux possible

**Indicateur** : Le personnel de l'accueil et celui de la sécurité ont été formés sur le service à la clientèle adapté aux personnes handicapées.

Obstacle	Mesure	Responsable	Échéance	Résultat au 31 mars 2023
<p><b>10.1)</b> Face à la variété d'incapacités qui existe, il est parfois difficile pour le personnel de première ligne (personnel de la sécurité et personnel à l'accueil) de répondre adéquatement aux besoins de toutes les personnes handicapées.</p>	<p><b>A)</b> Former le personnel de l'accueil et celui de la sécurité sur le service à la clientèle adapté aux personnes handicapées.</p>	<p>DCEV (DAME) DSAN</p>	<p>Mars 2022, puis annuellement</p>	<p><b>Mesure partiellement réalisée</b></p> <p>Le personnel de l'accueil a reçu une formation sur l'accueil et le service aux personnes ayant une ou des déficiences. La formation du personnel de la sécurité est reportée au prochain plan.</p>

# Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Les demandes d'information, les suggestions ou les commentaires sur ce plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être transmis à la responsable du plan d'action, aux coordonnées suivantes :

**Katherine Morissette-Lavoie**

Cheffe d'équipe, Service de l'attraction et de la gestion des talents et répondante diversité et inclusion  
418 644-5444, poste 70999.

[Katherine.Morissette-Lavoie@assnat.qc.ca](mailto:Katherine.Morissette-Lavoie@assnat.qc.ca)



**Notre  
maison  
citoyenne**

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)



**ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC**